



Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et programme ACTEE

WEBINAIRE DU 12/02/2021 – QUESTIONS POSÉES PAR LES PARTICIPANTS

QUESTIONS SUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

QUESTION	RÉPONSE
Concernant l'offre BDT, pourrez-vous expliciter précisément l'articulation entre votre intervention et le programme ACTEE ?	La Banque des Territoires et la FNCCR travaillent en partenariat. La BDT est membre du jury des AMI ACTEE et propose des outils complémentaires pour accompagner les lauréats.
L'offre et les dispositifs de financements proposés par la BDT sont ils accessibles aux associations à but non lucratifs gestionnaires d'établissements tertiaires ? C'est-à-dire les associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux en particulier qui gèrent des EHPADS, centre d'hébergement, des instituts médico-éducatifs. Ce sont des privés mais à but non lucratif donc d'intérêt général.	A priori les prêts sont accessibles à ce type d'établissement. Concernant l'intracring, il convient de se rapprocher de la BDT, aucun cas similaire n'ayant été traité à ce jour.

QUESTIONS SUR LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME

QUESTION	RÉPONSE
Pour la méthanisation, ces contrats de développement territoriaux des ENR&R peuvent-ils nous aider?	Pour la méthanisation, seul le fonds chaleur est mobilisable.
Et pour les réseaux de chaleur ?	La création et les extensions/raccordements de réseaux peuvent bénéficier des contrats présentés par l'ADEME si ils transportent des EnR.

QUESTIONS SUR LE RÉSEAU DES CEP ET ÉCONOMES DE FLUX ANIME PAR ENVIROBATBDM

QUESTION	RÉPONSE
Un économe de flux peut-il faire une évaluation prévisionnelle des économies d'énergie en fonction des travaux envisagés ?	Cela dépend du profil du CEP ou de l'économe de flux.

QUESTIONS SUR LE PROGRAMME ACTEE

QUESTION	RÉPONSE
Dans le cadre d'un AMI comment sont reversés les fonds entre les "membres" de l'AMI?	Les crédits sont versés à la collectivité coordinatrice, sur la base des factures. Elle a ensuite la charge de redistribuer les crédits aux membres du groupement.
Un SDIS peut-il candidater à l'AMI	Oui
Une chambre consulaire peut-elle être coordinatrice d'un projet de rénovation d'une collectivité, en tant que partenaire de la collectivité, au même titre qu'une Alec?	Une CCI peut être membre mais elle ne peut pas être coordinatrice.
Quelle différence entre les AMI EUCALYPTUS et MERISIER. Les deux portent sur les établissements scolaires ?	L'AMI EUCALYPTUS, en cours, concerne uniquement les collèges et les lycées. L'AMI MERISIER portera sur les tous les bâtiments scolaires, hors collèges et lycées.
Pour rénover un plan d'eau de 30 ans existe-t-il des solutions comme pour les piscines ? Plan d'eau = Bâtiments : accueil caissières + maîtres nageurs, toilettes, douches, vestiaires....	Le sous-programme ACT'AEAU cible les piscines. Si le plan d'eau plan comporte des bâtiments, la possibilité de candidater peut être étudié en prenant directement contact avec la FNCCR.
Le sous-programme Piscines est-il cumulable avec Fonds Chaleur ? (limite au taux d'aide final ?)	Il est possible de cumuler les aides du Fond Chaleur avec les subventions ACTEE. Pour connaître le taux d'aide maximum il convient de contacter l'ADEME PACA.

Est-ce que l'AMI culture concerne les médiathèques ?	Oui, l'AMI culture cible les médiathèques, les musées, les conservatoires,...
Un audit énergétique sur les écoles peut-il être pris en charge par ACTEE ?	Les audits peuvent être financés dans le cadre d'une approche globale sur les 4 axes potentiels : - économe de flux - outils de mesure et petits équipements - audits et stratégies pluriannuelles d'investissement - aide au financement de la maîtrise d'oeuvre
Peut-on avoir les références du simulateur ACTEE?	https://www.programme-cee-actee.fr/ressources/simulateur/ Il va prochainement être complété.
Pour les collectivités il y a beaucoup de choses mais pour les bâtiments d'état, quels leviers peuvent être activés à part les CEE ?	Dans le cadre du plan de relance, un appel à projets a été lancé au 2ème semestre 2020. 452 projets ont été retenus en région PACA pour un montant de 283 millions €. Il n'y a pas d'autre financement exceptionnel prévu pour le moment.